

**Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS**

A l'attention de Mr HOUSSIN

Trappes, le 08 juillet 2021

N/REF. : AFFAIRE n° 100-745-21-01

OBJET : Procédé « TERANAP JS film/film »

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'enquête technique, concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Idrissa Boureima
Chargé d'affaires - Etanchéité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Idrissa Boureima", is written over the typed name and title.

PJ : sus mentionnée(s)

Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS

A l'attention de Mr HOUSSIN

Trappes, le 08 juillet 2020

N/REF. : AFFAIRE n° 100-745-21-01

**ENQUETE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE
TERANAP JS film/film
Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde**

Destination : **Procédé d'étanchéité monocouche pour toitures terrasses en feuilles de bitume modifié SBS, sous protection lourde**

Demandeur : **Icopal sas - Siplast - BMI Group
23-25, Avenue du Dr Lannelongue
75014 PARIS**

Nombre de pages : **3 + Cahier des Charges de Pose « TERANAP JS film/film – Etanchéité des Toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Debeb n°78- révision 01**

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société Icopal sas - Siplast - BMI Group a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE une enquête technique concernant l'aptitude à l'emploi du procédé « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveg n°78 - révision 01.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect Solidité du procédé en tant que dispositif d'étanchéité d'ouvrages tels que définis au CCP objet du présent rapport.

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION

Il s'agit d'un procédé de revêtement d'étanchéité de toitures terrasses en monocouche à base de feuilles de bitume élastomère SBS. Ces feuilles sont de la même nature que celles décrites comme TERANAP JS au DTA TERANAP 5/16-2518.

La feuille TERANAP JS film/film est équipée sur ces deux faces d'un film plastique. Cela permet de s'affranchir dans certains cas de l'obligation d'un écran d'interposition entre ladite feuille et son support (voir à ce sujet le Cahier des Charges de Pose).

La pose envisagée est sous protection lourde en indépendance pour tous les supports sauf le verre cellulaire (cf. le CCP TERANAP JS film/film).

Le domaine d'emploi visé concerne les travaux neufs ou de réfection en climat de plaine et de montagne.

3. ELEMENTS PORTEURS ET SUPPORTS DU PROCEDE

Les éléments porteurs et les supports visés par le procédé sont identiques à ceux prévus au DTA TERANAP 5/16-2518

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier des Charges de Pose « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveg n°78- Révision 01.
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :
 - Les normes NF 10-203 (DTU 20.12) et NF P 84-204 (DTU 43.1) pour les éléments porteurs en maçonnerie.
 - La norme NF DTU 43.3 pour les éléments porteurs en tôles d'acier nervurées.
 - La norme NF DTU 43.4 ou Avis Techniques correspondants pour les éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois.
 - La norme NF P 84-208 (DTU 43.5) « Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinées ».
 - Les avis techniques concernant les dalles de toiture en béton cellulaire autoclavé.
 - Le CPT « Panneaux isolants, non porteurs supports d'étanchéité mis en œuvre sur éléments porteurs en tôles d'acier nervurées dont l'ouverture haute de nervure est supérieure à 70mm, dans les départements européens » (Cahier du CSTB 3537-V2-janvier 2009).
 - Les Avis Techniques/DTA ou documents d'agrément des différents panneaux d'isolation thermique admis pour le procédé.

5. FABRICATION ET CONTROLE

Les unités de fabrication des feuilles d'étanchéité font l'objet d'une certification ISO 9001, gage de la constance de fabrication des produits.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

En complément des prescriptions de mise en œuvre figurant au CCP « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveb n°78 - Révision 01, une attention particulière doit être accordée au respect des conditions suivantes :

- La mise en œuvre devra être réalisée sur un support sec et propre.
- Les éléments porteurs des couvertures, dont l'étanchéité devra être réhabilitée, doivent faire systématiquement l'objet d'une étude de diagnostic préalable de portance. Cette étude doit indiquer, le cas échéant, les spécificités de la toiture à réhabiliter nécessitant d'éventuelles précautions particulières à prendre en compte.
- La société Icopal sas - Siplast - BMI Group, doit prêter assistance sur simple demande à tout applicateur du procédé.
- Les entreprises de mise en œuvre du procédé devront être rompues à l'application du procédé objet du présent rapport (formation et assistance à assurer par Icopal sas - Siplast - BMI Group).

7. CONCLUSION

L'examen du Cahier des Charges de Pose « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveb n°78 - révision 01, les éléments d'informations fournis par la société Icopal sas - Siplast - BMI Group, permettent de conclure que la solidité et l'étanchéité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures-terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveb n°78 - Révision 01, dans les limites arrêtées par le présent avis (cf. Art. 1, 6 et 7 ci-dessus).

Cette appréciation est valable jusqu'au 10 juin 2022.

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au Cahier des Charges de Pose « TERANAP JS film/film – Etanchéité des toitures terrasses avec protection lourde » – CCP Siplast / Deveb n°78 - Révision 01.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.

